

Section 2.—Enquêtes intercensales

Les estimations de la population totale du Canada et de celle de chaque province sont calculées et publiées vers le 1^{er} juin de chaque année intercensale. Ces estimations sont utiles à plusieurs fins. Elles sont nécessaires pour déterminer les dépenses entraînées par certaines lois économiques et sociales. Le commerce, l'enseignement et le bien-être social en tiennent compte dans l'établissement de leurs programmes. Les estimations servent aussi de base aux taux de la statistique de l'état civil, de la production et du commerce par habitant et à d'autres analyses; elles interviennent aussi dans l'évaluation du taux d'activité et d'autres caractéristiques de la population à partir de sondages.

Les estimations de la population partent du chiffre fourni par le recensement précédent; les naissances et l'immigration y sont ajoutées et les décès et l'émigration en sont soustraits; pour les estimations provinciales, on tient compte de la migration interprovinciale. Les estimations des années intercensales sont raccordées aux chiffres d'un nouveau recensement dès que ces derniers sont connus. Ainsi, les estimations des années 1957 à 1960, fondées sur le recensement de 1956, seront raccordées aux données du recensement de 1961. Ces révisions, qui seront établies avant la mise sous presse du présent volume, figureront à l'Appendice II.

Section 3.—Les indigènes du Canada

Les Indiens*

Un Canadien sur cent environ est inscrit comme Indien au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le nombre de telles personnes comprend toutes celles dont l'ascendant paternel était de race indienne et qui ont décidé de demeurer soumises à la législation concernant les Indiens. En somme, ces derniers sont groupés en 562 «bandes» dans 2,217 réserves d'une superficie totale de 5,899,890 acres, qu'ils y demeurent ou qu'ils y aient accès.

Environ 26 p. 100 des Indiens ne vivent pas dans des réserves, y compris ceux des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon dont les réserves n'ont pas été établies. Plusieurs de ces indigènes, dans les réserves ou en dehors, s'adonnent à diverses professions, commerces ou travaux agricoles. D'autres se sont intégrés à l'économie du milieu où ils vivent et détiennent une foule d'emplois. La Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration emploie plus de 230 Indiens, dont 116 sont instituteurs. Dans les régions éloignées et celles du Nord, la chasse, la pêche et le piégeage demeurent le principal moyen de subsistance des Indiens.

Sauf les stipulations spéciales de la loi sur les Indiens, toutes les lois d'application générale s'appliquent aussi à eux. En dehors des réserves, les Indiens sont sujets aux

* Revu à la Division de l'information, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.

1.—Superficie des réserves indiennes et nombre de bandes par province, 31 mars 1960

Province	Réserves		Bandes	Province ou territoire	Réserves		Bandes
	Nombre	Superficie			Nombre	Superficie	
		acres				acres	
Île-du-Prince-Édouard....	4	2,741	1	Saskatchewan.....	120	1,205,538	67
Nouvelle-Écosse.....	43	25,352	11	Alberta.....	87	1,545,985	41
Nouveau-Brunswick.....	23	37,565	15	Colombie-Britannique...	1,619	818,196	195
Québec.....	26	179,016	41	Yukon.....	15	3,535	15
Ontario.....	163	1,555,797	111	Territoires du N.-O.....	10	1,924	15
Manitoba.....	107	524,241	50				
				Canada.....	2,217	5,899,890	562